



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2014
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-septième session
Vienne, 11-20 juin 2014

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante et unième session, tenue à Vienne du 10 au 21 février 2014

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Adoption de l'ordre du jour	4
C. Élection du Président	5
D. Déclarations	5
E. Rapports nationaux	8
F. Colloque	8
G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique	9
II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	9
A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	9
B. Coopération régionale et interrégionale	12
III. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015	13
IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	15



V.	Débris spatiaux	17
VI.	Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	21
VII.	Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite	24
VIII.	Météorologie spatiale	28
IX.	Objets géocroiseurs	30
X.	Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace	34
XI.	Viabilité à long terme des activités spatiales	35
XII.	Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications	40
XIII.	Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique	41
Annexes		
I.	Rapport du Groupe de travail plénier	43
II.	Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace	46
III.	Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	49

I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante et unième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 10 au 21 février 2014, sous la présidence d'Előd Both (Hongrie).
2. Le Sous-Comité a tenu 19 séances.

A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des 63 États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 796^e séance, le 10 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs des Émirats arabes unis, du Guatemala, d'Israël, du Luxembourg, de l'Oman, du Panama et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.
5. À la même séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Ordre.
6. À cette même séance, également, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Union.
7. Des observateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la session.
8. Ont aussi assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Organisation européenne pour des recherches astronomiques

dans l'hémisphère austral, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), Organisation internationale de télécommunications par satellites (ITSO) et Réseau interislamique de science et de technologie spatiales.

9. Y ont également assisté les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'aéronautique (AIA), Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Conseil consultatif de la génération spatiale, EURISY, Fédération internationale d'aéronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), et Université internationale de l'espace (ISU).

10. Le Sous-Comité a pris note de la demande d'admission du Luxembourg au Comité (A/AC.105/C.1/2014/CRP.4).

11. Le Sous-Comité a également pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par l'Association africaine de la télédétection et de l'environnement (AATE) (A/AC.105/C.1/2014/CRP.5).

12. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/2014/INF/43 et Corr.1.

B. Adoption de l'ordre du jour

13. À sa 796^e séance, le 10 février, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.

10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Météorologie spatiale.
12. Objets géocroiseurs.
13. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
14. Viabilité à long terme des activités spatiales.
15. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

C. Élection du Président

14. À sa 796^e séance, le Sous-Comité a élu Előd Both (Hongrie) Président pour la période 2014-2015, conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.

D. Déclarations

15. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Libye, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Suisse, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Une déclaration a également été faite par le représentant du Nicaragua au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Des déclarations générales ont également été faites par les observateurs de l'APSCO, de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace, du Conseil consultatif de la génération spatiale, des Émirats arabes unis, de l'ESA, de l'ESPI, de l'EURISY, de la FIA, du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, du Réseau interislamique de science et de technologie spatiales et de la SWF.

16. Le Sous-Comité s'est félicité de l'élection d'Előd Both au poste de Président pour un mandat de deux ans à compter de 2014. Il a remercié le Président sortant, Félix Clementino Menicocci (Argentine), pour sa conduite des travaux et ses contributions aux réalisations du Sous-Comité lors de son mandat.

17. Le Sous-Comité a accueilli le Bélarus et le Ghana comme nouveaux membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Réseau

interislamique de science et de technologie spatiales a été accueilli comme tout dernier observateur permanent du Comité.

18. À sa 796^e séance, le Président a fait une déclaration donnant un aperçu des travaux du Sous-Comité à sa session actuelle. Il a rappelé que les femmes tenaient un rôle important dans le progrès scientifique, notamment dans les domaines socioéconomiques liés à l'évolution de la société. Il a également souligné l'importance de la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales, et lancé un appel à resserrer la coordination entre le Comité et d'autres organes intergouvernementaux qui interviennent dans le programme de développement mondial.

19. À sa 796^e séance également, l'Administrateur chargé du Bureau des affaires spatiales a passé en revue le programme de travail du Bureau et souligné que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour que le Bureau puisse mener à bien la mission prévue dans les prochaines années.

20. Le Sous-Comité a observé une minute de silence en hommage à Vladimír Kopal (République tchèque), récemment décédé, qui a longtemps contribué aux travaux du Comité et au développement du droit international de l'espace.

21. Le Sous-Comité a pris note de la tenue, en janvier dernier à Washington, de l'International Space Exploration Forum 2014, accueilli par les États-Unis en collaboration avec l'Académie internationale d'astronautique, qui faisait suite au précédent dialogue engagé en Italie en 2011 par la Commission européenne et l'ESA. Le Sous-Comité a noté qu'un grand nombre de pays avaient pris part à ce Forum et souligné qu'il importait de faire encore progresser l'exploration et l'utilisation de l'espace pour le bien de l'humanité.

22. Quelques délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace, non-déploiement d'armes dans l'espace et son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération régionale pour la promotion du développement des activités spatiales.

23. Quelques délégations ont dit que compte tenu de l'impact des activités spatiales sur la vie humaine et l'environnement, il devrait y avoir une plus grande coordination et interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, pour promouvoir la mise en place de normes internationales contraignantes relatives à des questions telles que les débris spatiaux et l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui étaient des questions fondamentales liées à l'utilisation et l'exploration de l'espace.

24. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les pays en développement devraient bénéficier des techniques spatiales, en particulier pour favoriser leur développement social et économique; qu'il était nécessaire de promouvoir la coopération pour faciliter l'échange de données et le transfert de technologie entre les États; et que la formation des scientifiques dans les pays en développement était

cruciale pour la libre circulation des informations scientifiques et l'échange de données, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

25. Quelques délégations ont exprimé l'avis que toute initiative relative à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devrait être traitée par le Comité et que les discussions au sein des organisations multilatérales dotées de mandats spécifiques étaient une condition essentielle de l'élaboration d'instruments juridiques contraignants qui contribuaient à l'amélioration du droit de l'espace et permettraient la participation de tous les États sur un pied d'égalité. Ces délégations ont estimé qu'en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, les questions relatives au désarmement, à la coopération internationale et aux débris spatiaux ne pouvaient faire l'objet d'accords non contraignants négociés en dehors du cadre de l'ONU.

26. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Progrès et résultats de Chang'e 3", par le représentant de la Chine;
- b) "Progrès de l'étalonnage et de la validation en télédétection quantitative", par le représentant de la Chine;
- c) "Règlements techniques français relatifs aux opérations spatiales", par le représentant de la France;
- d) "Missions spatiales récentes de l'Inde: mise à jour de février 2014", par le représentant de l'Inde;
- e) "Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales en 2013 et 2014: se rénover pour une ère nouvelle", par le représentant du Japon;
- f) "Congrès de la génération spatiale 2013: perspectives d'étudiants d'universités et de jeunes spécialistes dans le secteur spatial", par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale;
- g) "Cassini: un remarquable exemple de coopération internationale dans le domaine de l'exploration planétaire", par le représentant de l'Italie;
- h) "Le point sur la Semaine mondiale de l'espace proclamée par l'ONU", par l'observateur de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace;
- i) "Avantages offerts par la Station spatiale internationale", par le représentant des États-Unis d'Amérique;
- j) "Fusée-sonde VSB-30 du Brésil: présentation des objectifs du Programme spatial brésilien et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", par le représentant du Brésil;
- k) "Trente ans de géodésie spatiale à l'Agence spatiale italienne", par le représentant de l'Italie;
- l) "L'humanité sur Mars: résultats de la simulation autrichienne et multinationale d'atterrissage sur Mars", par le représentant de l'Autriche;
- m) "Activités spatiales du Luxembourg: présentation en rapport avec la demande d'admission au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", par le représentant du Luxembourg;

n) “Mission de la fusée Pazhuhesh et de la seconde capsule biospatiale iranienne”, par le représentant de la République islamique d’Iran.

27. Le Sous-Comité a remercié les organisateurs des manifestations suivantes tenues en marge de sa session en cours:

a) Réunion d’experts sur l’amélioration de la météorologie spatiale dans la prochaine décennie, organisée par les États-Unis et la National Aeronautics and Space Administration (NASA);

b) Séminaire de présentation d’un jeu d’outils pour les pays qui souhaitent développer leurs activités spatiales, accueilli par l’ESPI;

c) Séminaire sur les techniques et la recherche spatiales au service la santé dans le monde, organisé par le Japon et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS);

d) Réunion d’experts sur les retombées bénéfiques de la Station spatiale internationale dans le domaine de la santé, organisée par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec l’OMS.

28. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l’exposition sur les activités spatiales de la Chine s’était tenue au Centre international de Vienne du 10 au 21 février 2014.

E. Rapports nationaux

29. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (voir A/AC.105/1058 et Add.1, A/AC.105/C.1/2014/CRP.10, A/AC.105/C.1/2014/CRP.11 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.25), qu’il a examinés au titre du point 4, “Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales”. Il a recommandé au Secrétariat de continuer d’inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

F. Colloque

30. Le 17 février, le Bureau des affaires spatiales a organisé un colloque sur les applications commerciales des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui a été animé par Xiancheng Ding (Chine).

31. Lors de ce colloque, des présentations ont été faites sur les sujets suivants: “Le Système mondial de localisation et ses applications”, par Tom Stansell de Stansell Consulting; “Situation actuelle et voies d’avenir des applications commerciales du système GLONASS/GNSS en Fédération de Russie”, par Andrey Kupriyanov de la GLONASS/GNSS Forum Association; “Évolution des applications de Beidou/GNSS”, par Miao Tian du Bureau chinois de la navigation par satellite; “Applications commerciales de GALILEO: avenir et enjeux capitaux”, par Giuseppe Viriglio de Telespazio SpA; et “Présentation du projet Quasi-Zenith Satellite System”, par Yoshiyuki Murai de QZS System Services Inc.

G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique

32. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa 814^e séance, le 21 février 2014, adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui contient ses vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

33. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, "Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales".

34. À la 806^e séance, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

35. Les représentants de l'Allemagne, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Iraq, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre du point 5 de l'ordre du jour. Une déclaration au titre de ce point a aussi été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

36. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Programmes éducatifs du nouveau Centre Asie-Pacifique en Chine", par le représentant de la Chine;

b) "DropTES – nouveau programme de bourses du Bureau des affaires spatiales à la tour de chute libre (Drop Tower) de Brême", par le représentant de l'Allemagne;

c) "Activités et contributions de la JAXA concernant les vols habités dans l'espace et collaboration asiatique dans le cadre de Kibo/Station spatiale internationale", par le représentant du Japon;

d) "Possibilités de partenariat avec le Bureau des affaires spatiales", par le Bureau des affaires spatiales.

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

37. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales, qui définit le mandat et l'orientation du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (voir A/AC.105/1062, par. 2 à 10). Il a noté que les activités du Programme pour 2013 avaient été menées

à bien de manière satisfaisante et s'est félicité du travail accompli par le Bureau dans le cadre du Programme.

38. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des contributions volontaires (en espèces et en nature) avaient été versées par plusieurs États Membres et organisations pour 2013 (voir A/AC.105/1062, par. 50 et 51).

39. Le Sous-Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le droit de l'espace, le changement climatique, l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales et l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace.

1. Année 2013

Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers

40. S'agissant des activités exécutées en 2013, le Sous-Comité a remercié les Gouvernements et entités suivants, qui ont coparrainé les divers ateliers, colloques et stages de formation tenus dans le cadre du Programme, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications spatiales (A/AC.105/1062, par. 47 et annexe I):

a) Les Gouvernements des pays suivants: Autriche, Bélarus, Chine, Croatie, Émirats arabes unis, États-Unis, Indonésie et Pakistan;

b) Agence chinoise pour les vols spatiaux habités; Commission pakistanaise de recherche sur l'espace et la haute atmosphère; Faculté d'études maritimes de l'Université de Rijeka (Croatie); Institut de la recherche spatiale de l'Académie autrichienne des sciences; Institut des Émirats pour les sciences et les technologies avancées; Institut national indonésien de l'aéronautique et de l'espace; Société chinoise d'aéronautique; et Université d'État du Bélarus;

c) Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ICG), ESA, Fédération internationale d'aéronautique et Réseau interislamique de science et de technologie spatiales (ISNET).

Bourses de longue durée pour une formation approfondie

41. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir continué d'offrir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, cinq bourses de 12 mois pour des études de haut niveau sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et leurs applications.

42. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement japonais d'avoir étendu le Programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites. Dans le cadre de ce programme, l'Institut de technologie de Kyushu acceptait chaque année jusqu'à quatre doctorants et deux étudiants de maîtrise pour des études de troisième cycle.

43. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement allemand, qui, en collaboration avec le Centre of Applied Space Technology and Microgravity et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), a lancé un nouveau programme de bourses offrant à une équipe de chercheurs l'occasion de réaliser des expériences en microgravité à la tour de chute libre (Drop Tower) de Brême (Allemagne).

44. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction le lancement réussi du projet d'instrumentation en l'absence de gravité dans le cadre de l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace menée par le Programme. Ce projet contribuait à renforcer les capacités en matière d'enseignement et de recherche sur la microgravité, en particulier dans les pays en développement.

Services consultatifs techniques

45. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités favorisant la coopération régionale et internationale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1062, par. 38 à 46).

2. Année 2014

Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers

46. Le Sous-Comité a recommandé d'approuver le programme ci-après de réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers pour 2014:

- a) Réunion d'experts de l'ONU sur les avantages de la Station spatiale internationale pour la santé, devant se tenir à Vienne, les 19 et 20 février;
- b) Conférence internationale ONU/Maroc sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion de l'eau, devant se tenir à Rabat du 1^{er} au 4 avril;
- c) Atelier ONU/Fédération de Russie sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, devant se tenir à Krasnoyarsk (Fédération de Russie) du 26 au 30 mai;
- d) Colloque ONU/Autriche sur les sciences spatiales, devant se tenir à Graz (Autriche) en septembre;
- e) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur les avantages socioéconomiques des technologies spatiales devant se tenir à Toronto (Canada) du 26 au 28 septembre;
- f) Atelier ONU/Équateur sur les technologies spatiales au service du développement durable dans les régions montagneuses des pays andins, devant se tenir à Quito du 13 au 17 octobre;
- g) Colloque ONU/Mexique sur les technologies spatiales fondamentales, devant se tenir à Ensenada (Mexique) du 20 au 23 octobre;
- h) Atelier ONU/Chine sur le droit de l'espace, coorganisé avec l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, devant se tenir à Beijing en novembre;

i) Atelier ONU/Centre international de physique théorique Abdus Salam sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour des applications scientifiques, devant se tenir à Trieste (Italie) du 1^{er} au 5 décembre.

B. Coopération régionale et interrégionale

47. Le Sous-Comité a noté que le calendrier des stages postuniversitaires d'une durée de neuf mois qui étaient proposés pour la période 2012-2014 par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU figurait à l'annexe du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1062, annexe III).

48. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la création d'un nouveau centre régional de formation aux sciences et technologies de l'espace en Asie et dans le Pacifique situé à l'Université Beihang à Beijing, ainsi que l'avait proposé le Gouvernement chinois, en particulier du succès de la mission d'évaluation envoyée à l'Université, avec le concours du Bureau des affaires spatiales, en septembre 2013.

49. Le Sous-Comité a noté que la mission d'évaluation avait abouti à la recommandation d'accepter l'offre du Gouvernement chinois de créer un centre régional à l'Université Beihang.

50. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales est essentielle pour aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs arrêtés dans la Déclaration du Millénaire, et avait noté, à cet égard, combien il importait que les femmes soient présentes sur un pied d'égalité avec les hommes dans tous les secteurs de la science et de la technologie.

51. Le Sous-Comité a noté que la vingtième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APSCO) s'était tenue à Hanoï du 3 au 6 décembre 2013, sur le thème "Valeurs de l'espace: 20 ans d'expériences en Asie-Pacifique". La vingt et unième session du Forum se tiendrait à Tokyo en 2014.

52. Le Sous-Comité a en outre noté que la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable s'était tenue à Accra du 3 au 5 décembre 2013, et qu'elle était axée sur le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la participation conjointe des pays africains à des projets mutuellement avantageux dans le domaine des sciences et techniques spatiales en vue du développement durable, et la promotion de l'adhésion aux traités relatifs à l'espace par les pays, qu'ils soient ou non présents dans l'espace.

53. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction l'aide et la contribution du Bureau des affaires spatiales et du SWF à l'organisation de la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable.

54. Le Sous-Comité a également noté que la septième réunion de l'APSCO s'était tenue à Beijing le 5 juillet 2013, lors de laquelle avaient été examinés les progrès accomplis en ce qui concerne les projets de l'APSCO.

55. Le Sous-Comité a noté que le secrétariat temporaire de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques poursuivait l'application de la Déclaration de Pachuca, adoptée par la sixième Conférence, tenue à Pachuca (Mexique) du 15 au 19 novembre 2010.

56. Le Sous-Comité a pris note de la demande formulée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes tendant à ce qu'il fasse une évaluation positive des activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes et renforce les mesures de coopération régionales et interrégionales.

III. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015

57. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, "Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015".

58. Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, de l'Égypte, du Japon et du Nigéria ont fait des déclarations au titre du point 6. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par les représentants d'autres États membres.

59. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "L'utilisation des technologies spatiales pour la mise en place de l'infrastructure de données spatiales du Ministère chilien de l'agriculture (IDE-MINAGRI)", par le représentant du Chili;

b) "Début du programme expérimental sur les bandes Q/V: nouvelles possibilités de mise au point d'infrastructures de télécommunications rapides", par le représentant de l'Italie;

c) "Mission du nanosatellite BRITE: une année en orbite", par le représentant de l'Autriche;

d) "Télémédecine humanitaire: applications potentielles de la télémédecine pour aider les pays en développement en soins de santé primaires et secondaires", par l'observateur de l'ESPI;

e) “Accès à Internet à un coût raisonnable par microsatellite et surveillance de l’environnement (AMBIEnT)”, par l’observatrice de l’Université internationale de l’espace;

f) “Observation de la côte kenyane grâce à des applications d’un coût raisonnable des techniques spatiales (KOASTAL)”, par l’observatrice de l’Université internationale de l’espace.

60. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Document de séance sur la nouvelle page Web consacrée à l’espace et au développement (A/AC.105/C.1/2014/CRP.12);

b) Document de séance sur les évolutions récentes dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l’après-2015 (A/AC.105/C.1/2014/CRP.21);

c) Document de synthèse soumis par le Japon contenant un projet de proposition de plan de travail pour un mécanisme de délibération coopérative concernant le thème de l’espace et du développement durable: rapprochement du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/2014/CRP.22);

d) Note du Secrétariat contenant le rapport intermédiaire du Groupe de travail ouvert de l’Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/AC.105/C.1/2014/CRP.23);

e) Document de synthèse soumis par le Canada sur la santé dans le monde (A/AC.105/C.1/2014/CRP.24).

61. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 68/75, l’Assemblée générale avait réaffirmé qu’il fallait continuer de porter les avantages des techniques spatiales et de leurs applications à l’attention des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies pour traiter les problèmes liés au développement économique, social et culturel et à d’autres domaines connexes, et qu’il y avait lieu d’encourager l’utilisation des techniques spatiales au service des objectifs de ces grandes conférences et réunions au sommet, notamment en vue d’appliquer la Déclaration du Millénaire et de contribuer au programme de développement pour l’après-2015.

62. Le Sous-Comité a noté le rôle efficace des sciences et techniques spatiales, de leurs applications et des informations géospatiales dans des domaines tels que la télésanté et la télé-épidémiologie, le téléenseignement, la gestion des catastrophes, la protection de l’environnement, le développement urbain et rural, et la surveillance de la Terre, ainsi que leur contribution au développement économique, social et culturel.

63. Le Sous-Comité a rappelé que, dans le paragraphe 274 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé “L’avenir que nous voulons”, des chefs d’État et de gouvernement ont reconnu l’importance que revêtaient les données spatiales, la surveillance *in situ* et les informations géospatiales fiables pour les politiques, les programmes et les projets de développement durable.

64. Le Sous-Comité a remercié la délégation japonaise d'avoir organisé, en marge de sa session en cours, un séminaire sur l'espace et le développement durable: les techniques et la recherche spatiales au service de la santé dans le monde, en coopération avec l'OMS.

65. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la 11^e séance informelle ouverte de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) serait organisée par le Bureau des affaires spatiales le 14 mai 2014 à New York. Il a également noté avec satisfaction que la séance d'ONU-Espace se tiendrait parallèlement à la réunion du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique devant se tenir du 14 au 16 mai 2014.

66. Le Sous-Comité a noté que la manifestation de haut niveau organisée sous la houlette du Président de l'Assemblée générale, intitulée "Contribution au programme de développement pour l'après-2015 de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, de la coopération triangulaire et des technologies de l'information et des communications au service du développement" devait se tenir les 20 et 21 mai 2014.

67. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier a été convoqué de nouveau sous la présidence de V. K. Dadhwal (Inde). À sa 813^e séance, le 20 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier qui figure à l'annexe I du présent rapport.

IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

68. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 7 de l'ordre du jour, "Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre".

69. Les représentants du Brésil, du Canada, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Japon, du Mexique, de la République arabe syrienne et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

70. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Le système spatial du Bélarus pour la télédétection de la Terre", par le représentant du Bélarus;

b) "Le système chinois d'observation de la Terre à haute résolution et ses dernières évolutions", par le représentant de la Chine;

c) "Global Precipitation Measurement: mission internationale de mesure des précipitations à l'échelle mondiale", par le représentant du Japon;

d) “Organisation générale des activités de télédétection en Syrie”, par le représentant de la République arabe syrienne;

e) “Les satellites météorologiques de la National Oceanic and Atmospheric Administration: mise à jour”, par le représentant des États-Unis d’Amérique;

f) “Les capacités israéliennes en matière d’applications commerciales de la télédétection et leur rôle dans le contexte civil”, par le représentant d’Israël.

71. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection menés à l’échelon national ou en coopération. Il a été présenté des exemples de programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux qui contribuaient au progrès socioéconomique et au développement durable, notamment dans les domaines suivants: agriculture et pêche; surveillance des changements climatiques; gestion des catastrophes; hydrologie; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; surveillance de la qualité de l’air et de l’eau; détection et surveillance des feux de forêt; recherches archéologiques; cartographie des ressources de la biodiversité, des zones côtières, de la mise en valeur des bassins versants et de l’occupation des sols; surveillance de la couverture de glace; océanographie; volcanologie; développement rural et planification urbaine; géoportails et systèmes d’apprentissage en ligne; sécurité et santé publiques; et sécurité alimentaire et quantification des cultures.

72. Le Sous-Comité a reconnu qu’un réseau complet, coordonné et durable de systèmes d’observation de la Terre était crucial pour le bien de l’humanité et que des efforts importants étaient entrepris pour renforcer les capacités des pays en développement en vue de l’utilisation des techniques d’observation de la Terre pour améliorer la qualité de la vie et promouvoir le développement socioéconomique.

73. Le Sous-Comité a pris note du volume plus important de données spatiales disponibles pour un faible coût ou gratuitement, notamment les données de télédétection fournies par les satellites sino-brésiliens d’exploration des ressources terrestres, par la mission internationale SAC-C, par le satellite Landsat des États-Unis, le satellite d’observation des gaz à effet de serre du Japon, le satellite OCEANSAT-2 de l’Inde et la mission satellite commune indo-française Megha-Tropiques.

74. Le Sous-Comité a pris note des lancements continus de satellites d’observation de la Terre et des travaux de recherche novateurs réalisés en exploitant de tels satellites, dont les données pourraient être utilisées pour développer des modèles globaux intégrés perfectionnés du système terrestre.

75. Le Sous-Comité a noté qu’un nombre croissant de pays en développement s’employaient activement à développer et à déployer leurs propres satellites de télédétection et à utiliser les données spatiales pour faire progresser le développement socioéconomique.

76. Le Sous-Comité a rappelé le rôle important joué par des organismes et des initiatives tels que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et Sentinel Asia et son programme d’applications satellitaires pour l’environnement, le Groupe sur l’observation de la Terre (GEO) et le Comité sur les satellites d’observation de la Terre (CEOS) et son initiative des constellations virtuelles du GEO, pour promouvoir la coopération internationale et régionale en matière

d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier au profit des pays en développement.

77. Le Sous-Comité a constaté les progrès accomplis par le GEO dans la mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et d'autres initiatives, telles que le suivi du carbone forestier, la surveillance du climat et de l'agriculture, le développement et l'intégration des réseaux d'observation dans les régions froides, ainsi que les efforts de renforcement des capacités pour étendre l'accès aux satellites d'observation de la Terre et leur utilisation dans les pays en développement. Il a également pris note de la tenue du sixième Colloque Asie-Pacifique du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre à Ahmedabad (Inde) en février 2013; du premier Colloque commun Asie-Afrique du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre sur cycle de l'eau, organisé par l'Université de Tokyo et le GEO à Tokyo en novembre 2013; ainsi que de la réunion plénière du GEO accueillie par la Suisse à Genève en janvier 2014.

78. Le Sous-Comité a noté la conclusion fructueuse des travaux de la vingt-septième réunion plénière du CEOS, accueillie par le Canada en novembre 2013, à laquelle le CEOS a adopté un énoncé de mission en vue de coordonner les programmes civils internationaux d'observation de la Terre et de promouvoir les échanges de données afin d'optimiser les bienfaits pour la société et de faciliter la prise de décisions éclairées en vue d'assurer un avenir prospère et viable à l'humanité. Le Sous-Comité a également noté que l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (EUMETSAT) assumait la présidence du CEOS en 2014 et accueillerait sa prochaine réunion plénière en novembre 2014, et que l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) prendrait la présidence du CEOS en 2015. Il a également noté que l'Équipe de mise en œuvre stratégique du CEOS tiendrait sa vingt-neuvième réunion à Toulouse (France) les 9 et 10 avril 2014.

79. L'avis a été exprimé que tous les États devraient avoir accès, dans des conditions d'égalité et à un coût raisonnable ou gratuitement, aux techniques de télédétection et aux données obtenues grâce à ces techniques, conformément aux Principes sur la télédétection.

80. Le Sous-Comité a pris note de l'importance des politiques de démocratie des données pour autonomiser les utilisateurs des pays en développement afin qu'ils puissent utiliser pleinement les applications de télédétection dans l'intérêt de leurs propres pays.

V. Débris spatiaux

81. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour, "Débris spatiaux".

82. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, du Pakistan, de la République de Corée, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 8. Une déclaration a également été faite au titre de ce point par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des

Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

83. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Aperçu des activités concernant les débris spatiaux menées en France en 2013", par le représentant de la France;

b) "Activités de réduction des débris spatiaux en Indonésie", par le représentant de l'Indonésie;

c) "Activités du réseau ISON (International Scientific Optical Network) sur l'orbite terrestre haute et l'orbite géosynchrone: observations et analyses en 2013", par le représentant de la Fédération de Russie;

d) "Progrès des contributions du Canada à la connaissance de l'environnement spatial", par le représentant du Canada;

e) "Mises à jour sur l'environnement, les opérations et la modélisation concernant les débris spatiaux aux États-Unis", par le représentant des États-Unis;

f) "Les 20 ans du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux", par le représentant de la Chine;

g) "Désorbitation sans propergol de débris spatiaux par filins électrodynamiques à nu", par le représentant de l'Espagne;

h) "Atténuation des débris spatiaux à l'Agence spatiale européenne", par l'observateur de l'ESA.

84. Le Sous-Comité était saisi de documents concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des engins spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à la collision de ces engins avec des débris spatiaux, dans lesquels étaient reproduites les réponses reçues d'États Membres et d'organisations internationales sur la question (A/AC.105/C.1/108, A/AC.105/C.1/2014/CRP.6, A/AC.105/C.1/2014/CRP.7 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.8).

85. Le Sous-Comité s'est déclaré préoccupé par le nombre croissant de débris spatiaux et a encouragé les États qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer volontairement les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

86. Le Sous-Comité est convenu que les États, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux équipés de sources d'énergie nucléaire, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question.

87. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que quelques États appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux qui étaient conformes aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité de coordination interagences sur les

débris spatiaux, et que d'autres avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices.

88. Le Sous-Comité a observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices du Comité de coordination interagences et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme références pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales. Il a aussi noté que d'autres États avaient coopéré dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial pour traiter la question des débris spatiaux.

89. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des États avaient adopté un certain nombre de méthodes et de mesures concrètes pour réduire les débris spatiaux (amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, réorbitation de satellites, passivation, procédures de fin de vie et développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux, notamment).

90. Le Sous-Comité a noté que l'on menait des recherches dans les domaines des techniques d'observation et de surveillance continue des débris spatiaux, de la prévision de la rentrée de débris dans l'atmosphère, de l'établissement de modèles d'évitement des collisions et du calcul des probabilités de collision, de la maintenance en orbite de satellite par des robots et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris spatiaux et de limiter la création de nouveaux débris.

91. Quelques délégations ont estimé que le Comité devrait être informé des mesures prises pour réduire la création de débris spatiaux, en particulier par les États qui étaient largement responsables de la création de débris spatiaux et les États qui avaient les moyens d'intervenir pour réduire ces débris.

92. Quelques délégations ont estimé que les États devraient, à titre prioritaire, prendre des mesures pour améliorer les techniques pour surveiller les débris spatiaux.

93. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les textes issus des travaux des groupes de travail du Sous-Comité, tels que le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité, devraient être officiellement présentés au Sous-Comité juridique pour qu'il les examine.

94. Quelques délégations ont dit que toute information pertinente concernant la rentrée de débris spatiaux dans l'atmosphère devrait être soigneusement et rapidement transmise aux pays susceptibles d'être touchés.

95. Quelques délégations ont estimé qu'une assistance technique en matière de surveillance des débris spatiaux devrait être fournie aux pays en développement par les puissances spatiales.

96. Quelques délégations ont estimé que les pays ayant des programmes spatiaux très avancés devraient assumer leurs responsabilités dans le domaine des débris spatiaux et éviter d'imposer aux pays ayant des programmes spatiaux naissants de devoir assumer des coûts liés à la réduction et l'élimination de ces débris, et qu'une solution devait être recherchée, en particulier pour les débris spatiaux de grandes dimensions susceptibles de se décomposer en plusieurs fragments, qu'il serait coûteux d'éliminer.

97. Quelques délégations ont estimé que le partage de savoir-faire et de données entre les États était essentiel pour mettre en place des stratégies de réduction et des mesures correctives efficaces.

98. L'avis a été exprimé qu'il faudrait appliquer des mesures de contrôle très importantes en vue de contrôler et de prévenir la création de débris spatiaux.

99. Le point de vue a été exprimé qu'étant donné que les débris spatiaux étaient générés par des opérations lancées par les pays qui avaient déjà des activités spatiales, ces derniers devraient aider les pays ayant des programmes spatiaux naissants à appliquer des mesures de réduction des débris spatiaux en leur fournissant des systèmes d'analyse des risques par évaluation des conjonctions et des systèmes de veille spatiale permettant une surveillance en temps réel des objets spatiaux, et à obtenir le financement nécessaire pour absorber les coûts supplémentaires encourus.

100. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait continuer d'améliorer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient coopérer en vue de l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux, y compris ceux résultant de plates-formes spatiales équipées de sources d'énergie nucléaire.

101. Le Sous-Comité a noté que l'Allemagne, le Canada et la République tchèque s'étaient lancés dans l'élaboration d'un recueil de normes adoptées par les États et les organisations internationales en vue de réduire les débris spatiaux (et avait invité les États membres à y contribuer), pour le présenter au Sous-Comité juridique à sa cinquante-troisième session en 2014.

102. Le Sous-Comité a noté que, dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait demandé que les recherches sur le problème des collisions d'objets spatiaux, y compris ceux qui utilisent des sources d'énergie nucléaire, avec des débris spatiaux se poursuivent au niveau national, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient rassemblées et diffusées, et était convenue que la coopération internationale s'imposait pour développer des stratégies appropriées et abordables qui permettent de réduire le plus possible l'incidence des débris spatiaux sur les futures missions spatiales.

103. Le Sous-Comité est convenu que les recherches sur les débris spatiaux devraient être poursuivies et que les États Membres devraient communiquer à toutes les parties intéressées les résultats de ces recherches, notamment des informations sur les pratiques qui s'étaient révélées efficaces pour limiter la création de débris spatiaux.

104. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient être invités à soumettre des rapports consacrés à la recherche sur la question des débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire, les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux, ainsi que les moyens utilisés pour appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux.

VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

105. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de l'ordre du jour, "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes".

106. Des déclarations au titre de ce point ont été faites par les représentants des pays suivants: Allemagne, Chili, Chine, Égypte, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Japon, Mexique et Pakistan. Une déclaration a été faite au titre de ce point par le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Un représentant du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration sur le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

107. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Les informations spatiales au service de la prévention des catastrophes", par le représentant de la Chine;
- b) "Utilisation des données spatiales lors des catastrophes récentes de grande ampleur en Inde", par le représentant de l'Inde;
- c) "Gestion des catastrophes", par l'observateur de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection;
- d) "Portail de connaissances du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence: accès à l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence", par un représentant du Bureau des affaires spatiales.

108. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

- a) Rapport de la Réunion d'experts ONU/Allemagne sur l'exploitation de l'information d'origine spatiale dans les systèmes d'alerte rapide (Bonn, Allemagne, 25 et 26 juin 2013) (A/AC.105/1047);
- b) Rapport du Secrétariat sur les activités d'appui technique consultatif menées en 2013 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/1056);
- c) Rapport sur les activités menées en 2013 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/1057);
- d) Rapport de la Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes: identification, évaluation et surveillance des risques de catastrophe (Beijing, 23 au 25 octobre 2013) (A/AC.105/1061).

109. Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour les rapports qu'il lui avait présentés sur les activités du Programme UN-SPIDER en 2013 et a noté avec satisfaction que la mise en œuvre de toutes les activités prévues au programme avait progressé et en particulier que l'on avait continué de soutenir les interventions d'urgence lors du passage du typhon Bopha aux Palaos et aux Philippines, du typhon Haiyan aux Philippines et lors des inondations dans le nord de l'Iraq et à Bagdad.

110. Le Sous-Comité a noté qu'en 2013, UN-SPIDER, avec l'appui de son réseau de partenaires, avait mené des missions d'appui consultatif au Ghana, en Indonésie, au Malawi et au Viet Nam. Les représentants ont pris note avec satisfaction des sessions de formation organisées au Bangladesh, au Mozambique, en République dominicaine et au Soudan, à la suite des missions d'appui consultatif de UN-SPIDER menées les années précédentes.

111. Quelques délégations ont noté avec satisfaction l'évolution du portail de connaissances du Programme UN-SPIDER (www.un-spider.org), en particulier la nouvelle interface en espagnol.

112. Le Sous-Comité a pris note des missions de conseil technique qui seront menées par UN-SPIDER en 2014 au Bhoutan, en El Salvador, au Kenya et en Mongolie, et a noté les synergies et les activités internationales facilitées par le Programme UN-SPIDER, par exemple, l'organisation d'un atelier régional sur l'alerte rapide et la surveillance des sécheresses en Amérique centrale, qui se tiendra en avril 2014.

113. Le Sous-Comité s'est félicité des activités de promotion de UN-SPIDER prévues destinées à promouvoir l'utilisation d'outils spatiaux et d'informations d'origine spatiale dans le cadre d'initiatives mondiales ou régionales, telles que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le programme de développement pour l'après-2015.

114. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par les États Membres qui contribuaient à accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes et qui appuyaient également le programme UN-SPIDER, et notamment des initiatives suivantes: lancement de la caméra à haute définition (Kibo HDTV-EF) à bord de la station spatiale internationale, pour les observations d'urgence dans le cadre de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situation de catastrophe naturelle ou technologique (appelée également Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"); achèvement, par le Center for Satellite-based Crisis Information (ZKI) de l'Agence aérospatiale allemande, de plusieurs activités de cartographie opérationnelle et d'analyse dans le cadre de catastrophes en Allemagne et dans le monde; promotion, dans le cadre de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", de l'initiative pour l'accès universel; progrès accomplis dans le cadre des programmes du Système mésoaméricain de visualisation et de surveillance régional (SERVIR) dans l'Himalaya et en Afrique; et nombreux autres exemples de produits définis pour des utilisateurs finals particuliers et sectoriels au niveau national. Le Sous-Comité a en outre noté la contribution de la France dans le cadre du programme "Spot World Heritage", qui mettait gratuitement à disposition du public des images satellite Spot

(Satellite Pour l'Observation de la Terre) acquises il y a plus de cinq ans pour tout usage non commercial.

115. Le Sous-Comité a noté que la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" avait été activée plus de 400 fois depuis sa création et 38 fois en 2013, et que 30 activations étaient liées à la constellation de satellites Pléiades, et que la Charte avait déjà été activée 11 fois en 2014. Il a indiqué à cet égard que 50 % des activations en 2013 concernaient des inondations. Le Sous-Comité a également noté que Sentinel Asia avait été activé 18 fois pour des inondations, des glissements de terrain et des feux de forêts en Asie.

116. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les partenariats, les accords internationaux et les accords d'échange de données pour un accès libre et intégral devenaient de plus en plus importants pour garantir la diffusion efficace des données spatiales et leur utilisation par les personnes chargées de gérer des situations d'urgence et les autres autorités compétentes dans le monde. Divers services fournis par des agences spatiales sous la forme d'images satellitaires ou de données dans un format SIG prêt à l'emploi, en particulier les services utilisés en cas d'inondations et de séismes, ont été notés.

117. Le point de vue a été exprimé que les changements observés au niveau du régime hydrologique du Nil pourraient avoir des conséquences importantes pour l'environnement et étaient un sujet de préoccupation et que les données spatiales pourraient être utiles pour évaluer ces conséquences et s'y préparer.

118. Le Sous-Comité a remercié les États Membres et les bureaux d'appui régionaux d'avoir fourni des experts pour toutes les missions de conseil technique de UN-SPIDER en 2013, ainsi que d'avoir fait profiter d'autres pays intéressés de leur expérience.

119. Le Sous-Comité a noté que la Réunion d'experts ONU/Allemagne sur l'exploitation de l'information d'origine spatiale dans les systèmes d'alerte rapide, tenue à Bonn (Allemagne) les 25 et 26 juin 2013, ainsi que la Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes: identification, évaluation et surveillance des risques de catastrophe, tenue à Beijing du 23 au 25 octobre 2013, avaient suscité beaucoup d'intérêt et réuni de nombreux experts.

120. Le Sous-Comité a noté que les 13 et 14 février 2014, le Bureau des affaires spatiales avait accueilli à Vienne la cinquième réunion annuelle des bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER pour passer en revue les activités conjointes menées en 2013 et élaborer un plan de travail conjoint pour 2014 ainsi que pour l'exercice biennal 2014-2015. Il a en outre noté que les bureaux régionaux d'appui d'Algérie, de Colombie, d'Iran (République islamique d'), du Kenya, du Nigéria et d'Ukraine avaient présenté leurs premiers résultats concernant l'élaboration d'un document technique et d'un tutoriel sur les pratiques recommandées en matière de réduction des risques de catastrophes et de gestion des catastrophes. Les participants à la réunion sont convenus de travailler ensemble, via une plate-forme commune en ligne, sur des questions telles que la surveillance de l'impact des services consultatifs et d'identifier et d'élaborer des propositions de projets communs et de mettre au point des pratiques recommandées en matière de réduction des risques de catastrophe et d'interventions d'urgence.

121. Quelques délégations ont estimé que le Bureau des affaires spatiales devrait examiner la possibilité de conclure d'autres accords de coopération avec les institutions nationales et organismes interrégionaux concernés par la gestion des catastrophes naturelles pour élaborer des programmes de formation concernant l'application des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes, en particulier dans les pays en développement.

122. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction la signature, à la cinquante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'un accord entre le Bureau des affaires spatiales et le Ministère de la défense civile, des urgences et de l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles de la Fédération de Russie, pour la création d'un bureau régional d'appui de UN-SPIDER.

123. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que les 16 bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER continuaient de contribuer brillamment aux activités de UN-SPIDER (voir www.un-spider.org/network/regional-support-offices).

124. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires faites par les États Membres, y compris des contributions en espèces de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Chine, et il a encouragé les États Membres à fournir, sur une base volontaire, tout l'appui nécessaire, y compris financier, à UN-SPIDER pour lui permettre d'exécuter son plan de travail pour l'exercice biennal 2014-2015.

125. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement mexicain avait entrepris de réviser la Loi générale sur la protection civile pour tenir compte des catastrophes qui pourraient se produire en raison de phénomènes spatiaux et que le texte lui serait communiqué lorsqu'il serait adopté.

VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

126. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite" et a examiné les questions relatives au Comité international sur les GNSS (ICG), les dernières évolutions des systèmes mondiaux de navigation par satellite et leurs nouvelles applications.

127. Les représentants du Canada, de la Chine, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, des États-Unis, de l'Inde, de l'Italie, du Japon et du Mexique ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

128. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Rapport sur l'Atelier ONU/Croatie sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1055);

b) Note du Secrétariat sur la huitième Réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1059);

c) Rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2013 conformément au plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1060).

129. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction l'organisation d'un colloque sur les applications commerciales des systèmes mondiaux de navigation par satellite, axé sur des thèmes d'actualité importants pour les fournisseurs et les utilisateurs de données GNSS.

130. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales, agissant en qualité de secrétariat exécutif de l'ICG, était chargé de la coordination des réunions de l'ICG et de son Forum des fournisseurs qui ont eu lieu à l'occasion des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires. Il a été noté que le secrétariat exécutif tenait également à jour un portail d'information détaillé pour l'ICG et les utilisateurs de services GNSS.

131. Le Sous-Comité a noté que, l'enseignement et le renforcement des capacités étant l'essence du programme de l'ICG sur les applications des GNSS, le Bureau des affaires spatiales, conformément au plan de travail de l'ICG, avait organisé des ateliers régionaux, des cours de formation et des séminaires techniques sur l'utilisation des technologies des GNSS dans divers domaines scientifiques et industriels, notamment les effets du climat spatial sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, et appuyé des projets complémentaires.

132. Le Sous-Comité a également noté que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU avaient commencé à utiliser le programme du cours sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ST/SPACE/59). Les centres régionaux, qui servaient également de centres d'information à l'ICG et à son Forum des fournisseurs, visaient à contribuer au développement d'une main-d'œuvre compétente, qui est nécessaire pour faire progresser les applications des GNSS dans les différentes régions, en particulier dans les pays en développement.

133. Le Sous-Comité a noté que l'Atelier ONU/Croatie sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite s'était tenu à Baška, sur l'île de Krk (Croatie) du 21 au 25 avril 2013. L'Atelier était coparrainé par les États-Unis, par l'entremise de l'ICG. La faculté d'études maritimes de l'Université de Rijeka a accueilli cet atelier au nom du Gouvernement croate. Il s'agissait d'élaborer un plan d'action régional pour une utilisation plus large des GNSS et de leurs applications, et notamment de mettre sur pied des projets pilotes à la réalisation desquels les organismes intéressés pourraient collaborer aux niveaux national et/ou régional.

134. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la huitième réunion de l'ICG et la onzième réunion du Forum des fournisseurs, organisées par le gouvernement de Dubaï et accueillies par l'Institut des Émirats pour les sciences et les technologies avancées, s'étaient tenues à Dubaï (Émirats arabes unis) du 9 au 14 novembre 2013. Il a été noté que la neuvième réunion de l'ICG serait organisée par l'Union européenne et accueillie par l'Agence du GNSS européen à Prague, du 10 au 14 novembre 2014. Le Sous-Comité a également noté que les États-Unis s'étaient déclarés disposés à accueillir la dixième réunion de l'ICG, en 2015.

135. Le Sous-Comité a noté que les groupes de travail de l'ICG s'étaient concentrés sur les thèmes suivants: compatibilité et interopérabilité; amélioration de la

performance des services GNSS; diffusion d'informations et renforcement des capacités; et cadres de référence, synchronisation et applications. Il a également pris note des importants progrès accomplis par les groupes de travail en ce qui concernait les plans de travail de l'ICG et de son Forum des fournisseurs, eu égard, en particulier, à la détection et à l'atténuation des interférences.

136. Le Sous-Comité a noté que l'ICG avait constitué une équipe internationale spéciale pour la surveillance et l'évaluation des services GNSS, qui avait pour mission d'identifier les paramètres de service devant être surveillés, et de déterminer l'ampleur de cette surveillance et les méthodes à employer pour la mettre en œuvre. On est également parvenu à un consensus sur le fait que la mise en place de l'interopérabilité du volume associé aux services spatiaux GNSS offrirait un niveau de performance qu'aucun système ne pourrait atteindre individuellement.

137. Le Sous-Comité a félicité le Bureau des affaires spatiales pour le travail exceptionnel qu'il avait effectué en sa qualité de secrétariat exécutif de l'ICG et de son Forum des fournisseurs, et l'a remercié pour l'action qu'il avait menée pour promouvoir l'utilisation des GNSS dans le cadre de son programme relatif aux applications des GNSS.

138. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières versées par les États-Unis et la Commission européenne au Bureau des affaires spatiales en appui aux activités liées aux GNSS et au fonctionnement de l'ICG et de son Forum des fournisseurs.

139. Le Sous-Comité a noté que le système mondial de localisation (GPS) des États-Unis continuait d'offrir un niveau élevé de fiabilité, de précision et de services à la communauté internationale. Il a été noté que ce système avait 31 satellites opérationnels en orbite pour garantir une constellation de base de 24 plus 3 satellites, laquelle devrait améliorer la couverture et la disponibilité du système dans le monde. Il a également été noté que 7 des satellites du bloc IIR-M et 4 satellites du bloc IIF émettaient un second signal civil appelé "L2C". Par ailleurs, les satellites du bloc IIF émettaient sur la fréquence L5 un signal civil qui serait utilisé pour des applications de sauvegarde de la vie humaine.

140. Le Sous-Comité a noté que la précision accrue du Système de renforcement à couverture étendue permettait à l'Administration fédérale de l'aviation des États-Unis de mettre au point une méthode basée sur la Performance d'alignement de piste avec guidage vertical (LPV). Il a été noté que plus de 60 000 aéronefs et opérateurs bénéficiaient de la sécurité et des capacités accrues offertes par les systèmes de renforcement satellitaire mis en œuvre par les États-Unis.

141. Le Sous-Comité a noté que les États-Unis entendaient continuer d'améliorer la précision et la disponibilité du GPS en augmentant les performances des satellites et des horloges, en modernisant les satellites, et d'émettre des signaux GPS qui seraient fournis aux utilisateurs sans redevance d'usage directe. Il a également été noté que les États-Unis souhaitaient que le système GPS reste un pilier central de tout nouveau système international de navigation par satellite et que, de nouveaux systèmes faisant leur apparition, la compatibilité et l'interopérabilité des GNSS, de même que la transparence dans la fourniture de services civils ouverts, seraient des facteurs déterminants pour que les utilisateurs civils du monde entier puissent tirer le meilleur parti des applications des GNSS.

142. Le Sous-Comité a noté que la constellation du Système mondial de satellites de navigation (GLONASS) de la Fédération de Russie comprenait actuellement 29 satellites en orbite. Il a également noté que l'infrastructure conçue dans le cadre du projet ERA-GLONASS (système d'appel d'urgence en cas d'accident automobile lié au système de navigation par satellite GLONASS) servirait de point de départ pour élaborer, en Fédération de Russie, des systèmes, des services et du matériel d'information de navigation utilisant la technologie GLONASS dont pourraient bénéficier les utilisateurs de toutes catégories.

143. Le Sous-Comité a noté qu'il avait été procédé à une série de lancements réussis dans le cadre du système chinois de navigation par satellite Beidou et que ce système commençait à fournir à la région Asie-Pacifique des services de positionnement, de navigation et de mesure du temps. Il a également été noté que le système de renforcement au sol de Beidou contribuerait à améliorer sa précision de positionnement, ainsi que la fiabilité et l'intégrité de ses services, de manière à répondre aux besoins du secteur de l'aviation civile et d'autres utilisateurs.

144. Le Sous-Comité a noté que l'Inde poursuivait actuellement son programme de navigation par satellite en menant conjointement deux projets: le système géostationnaire de navigation renforcée assistée par GPS (GAGAN), un système de renforcement satellitaire; et le Système régional indien de navigation par satellite (IRNSS), un système régional indépendant. Il a été noté que le système GAGAN avait été mis en place dans le but d'améliorer la précision des positions dans le domaine de l'aviation civile et de la gestion du trafic aérien, et que le signal dans l'espace fourni par GAGAN permettrait de couvrir une grande partie des zones qui ne l'étaient ni par le Service complémentaire géostationnaire européen de navigation par satellite (EGNOS), ni par le Système satellitaire de complément (MSAS) du Satellite de transport multifonctions (MTSAT) du Japon, et fournirait ainsi au secteur de l'aviation une couverture de navigation ininterrompue.

145. Le Sous-Comité a également noté que l'IRNSS, qui devait s'appuyer sur une constellation de 7 satellites, dont 3 seraient placés en orbite géostationnaire et 4 en orbite géosynchrone, en était à sa phase de mise en place. Le premier satellite de l'IRNSS avait été lancé le 1^{er} juillet 2013, et il était prévu que la constellation soit achevée en 2015.

146. Le Sous-Comité a noté que le système satellitaire Quasi-Zénith (QZSS) du Japon devait entrer officiellement en service en 2018, et qu'une constellation de 7 satellites serait mise en place en vue d'améliorer le positionnement dans la région Asie-Pacifique, et de renforcer ainsi la capacité à faire face aux catastrophes naturelles. Il a également été noté qu'on avait réalisé dans la région 8 expériences d'utilisation de GNSS multisystèmes dans le but d'améliorer la précision des positions des GNSS multisystèmes et du QZSS.

147. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement canadien avait mis en place le Conseil fédéral de coordination des GNSS qui avait pour objectif, pendant les trois années de son mandat, de favoriser la collaboration entre les divers services gouvernementaux et d'examiner les questions relatives à la protection du spectre des GNSS, en particulier la détection et l'atténuation des interférences au Canada.

148. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Égypte et le Mexique avaient présenté des rapports sur des projets et activités visant à mettre la technologie

GNSS à la portée du plus grand nombre d'utilisateurs, ainsi que sur leur participation aux programmes menés par des partenaires internationaux.

VIII. Météorologie spatiale

149. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 11 de l'ordre du jour, "Météorologie spatiale".

150. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, du Pakistan, de la République de Corée et de la Suisse ont fait des déclarations au titre du point 11. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par les représentants d'autres États membres.

151. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Activités scientifiques et recherches menées au Canada en météorologie spatiale: de la découverte aux opérations", par le représentant du Canada;

b) "Centre international d'étude et d'enseignement de la météorologie spatiale de l'Université de Kyushu", par le représentant du Japon;

c) "L'utilisation des technologies spatiales pour la mise en place de l'infrastructure de données spatiales du Ministère chilien de l'agriculture (IDE-MINAGRI)", par le représentant du Chili;

d) "Services de météorologie spatiale: renforcer la résilience par le biais de partenariats internationaux", par le représentant des États-Unis d'Amérique;

e) "L'utilisation du Système mondial de navigation par satellite en météorologie spatiale: le cas italien", par le représentant de l'Italie;

f) "Une approche géophysique de l'évaluation des impacts de la météorologie spatiale sur la Terre", par le représentant du Brésil;

g) "Contributions de l'Autriche au programme de météorologie spatiale et de connaissance de l'environnement spatial de l'Agence spatiale européenne: détection en temps réel des éruptions solaires et des effets de la météorologie spatiale à bord des aéronefs", par le représentant de l'Autriche;

h) "Progrès des contributions du Canada à la connaissance de l'environnement spatial", par le représentant du Canada;

i) "Points saillants du programme scientifique Climat et météorologie du système Soleil-Terre – II (CAWSES II) (2009-2013) du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP)", par l'observateur du SCOSTEP;

j) "Le programme VarSITI (Variability of the Sun and its Terrestrial Impact) – nouveau programme scientifique (2014-2018) du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP)", par l'observateur du SCOSTEP.

152. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Colloque ONU/Autriche sur les données, instruments et modèles de météorologie spatiale: au-delà de l'Initiative

internationale sur la météorologie spatiale, tenu à Graz (Autriche) du 16 au 18 septembre 2013 (A/AC.105/1051).

153. Le Sous-Comité a constaté que des progrès avaient été accomplis au cours de l'année précédente pour renforcer les capacités en matière de météorologie spatiale, tant sur le plan national qu'international. Il a été noté que les efforts déployés pour surveiller le Soleil et l'espace circumterrestre, mener des recherches destinées à améliorer les prévisions, et élaborer et fournir des services en temps réel étaient importants pour la communauté internationale. Il a signalé également que la météorologie spatiale mettait en jeu des phénomènes mondiaux, causés par d'importantes éruptions solaires qui affectent simultanément de vastes régions terrestres. Il était donc important de surveiller et de comprendre les déterminants du climat spatial ainsi que leurs effets sur la Terre et dans l'espace.

154. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Allemagne, le Canada, la Chine, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, le Pakistan, la République de Corée, la Suisse, le SCOSTEP et le Bureau des affaires spatiales avaient établi des rapports sur les projets, les programmes internationaux de météorologie spatiale et les activités qu'ils avaient menés et sur les résultats obtenus en 2013 pour mieux comprendre l'ionosphère et les effets du climat spatial sur la Terre. Des progrès notables ont été réalisés, par exemple, en ce qui concerne l'observation de l'ionosphère équatoriale, des phénomènes solaires transitoires, des particules énergétiques provenant de l'espace, ainsi que des effets de la météorologie spatiale sur le Système mondial de navigation par satellite (GNSS).

155. Le Sous-Comité a noté que les nouvelles missions spatiales et les nouveaux instruments au sol fourniraient à terme des données susceptibles d'améliorer sensiblement les prévisions météorologiques spatiales.

156. Le Sous-Comité a indiqué que la Réunion d'experts sur l'amélioration des prévisions météorologiques spatiales au cours de la prochaine décennie, tenue en marge de sa session en cours, avait rassemblé des scientifiques internationaux s'occupant de recherche météorologique spatiale pour réfléchir aux moyens d'améliorer les prévisions météorologiques spatiales au cours de la prochaine décennie. Le Sous-Comité a également noté les recommandations ci-après, formulées par la Réunion d'experts:

a) Compte tenu de la réussite des observations réalisées dans le cadre de projets récents et des informations capitales obtenues par ce biais, il a été indiqué qu'il était urgent d'assurer un accès permanent aux observations de phénomènes transitoires dans l'héliosphère interne, en particulier de ceux dirigés vers la Terre;

b) Il faudrait promouvoir un mécanisme de partage et de stockage des données utiles pour la recherche et les prévisions, recueillies par les instruments spatiaux et terrestres, facilité par les observatoires virtuels existants;

c) Il faudrait poursuivre le déploiement de nouveaux instruments et de réseaux d'instruments, parallèlement aux activités connexes d'enseignement et d'information au public;

d) Il faudrait appuyer l'amélioration des capacités de prévisions immédiates et à plus long terme, notamment en ce qui concerne la météorologie sur d'autres planètes robotisées et mettre l'accent tout particulièrement sur l'appui à apporter aux explorations robotisées.

157. Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales du soutien qu'il a apporté à l'organisation de la Réunion d'experts.

IX. Objets géocroiseurs

158. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 12 de l'ordre du jour intitulé "Objets géocroiseurs".

159. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Italie, du Japon et de la République de Corée, ainsi que le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres ainsi que par les observateurs du Conseil consultatif de la génération spatiale, de l'ESA et de la Secure World Foundation.

160. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Objets géocroiseurs 2013" par le représentant des États-Unis;
- b) "État actuel des activités concernant les objets géocroiseurs en Russie", par le représentant de la Fédération de Russie;
- c) "L'événement de Tcheliabinsk – ce que nous savons un an plus tard", par le représentant de la République tchèque;
- d) L'initiative "Asteroid Grand Challenge", par le représentant des États-Unis.

161. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des travaux menés par l'Équipe sur les objets géocroiseurs sous la présidence de Sergio Camacho (Mexique) et des progrès réalisés dans la coordination des activités internationales d'atténuation des menaces liées aux objets géocroiseurs.

162. Le Sous-Comité a noté que c'était par la coopération internationale et la coordination des recherches connexes et des connaissances sur les pratiques optimales que l'on pouvait le mieux atténuer efficacement les menaces liées aux objets géocroiseurs.

163. Le Sous-Comité a aussi noté l'importance de l'échange d'informations relatives à la détection, à la surveillance et à la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux afin de faire en sorte que tous les pays, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation d'un impact d'objet géocroiseur sont limitées, soient conscients des menaces potentielles. Il a aussi rappelé l'importance du renforcement des capacités pour une intervention d'urgence efficace et la gestion des catastrophes en cas d'impact d'objet géocroiseur.

164. Le Sous-Comité a noté que dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait accueilli favorablement les recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs (A/AC.105/1038, annexe III, par. 11 à 14), approuvées par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquantième session et par le Comité à sa cinquante-sixième session.

165. Le Sous-Comité a rappelé qu'à sa cinquantième session, son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs avait fait les recommandations suivantes:

a) Il faudrait créer un réseau international d'alerte aux astéroïdes, ouvert aux contributions d'un large éventail d'organisations, en reliant les institutions qui assumaient déjà, dans la mesure du possible, les fonctions nécessaires;

b) Le réseau international d'alerte aux astéroïdes devrait assurer la liaison avec les organisations internationales et programmes concernés et établir des liens avec les organismes nationaux et internationaux existants pour préparer des interventions en cas d'impacts éventuels;

c) Il faudrait que les États Membres de l'ONU qui ont des agences spatiales créent un groupe consultatif pour la planification des missions spatiales. Ce groupe devrait comprendre des représentants de pays ayant des activités spatiales et définir le cadre, le calendrier et les options de mise en œuvre des interventions.

166. Le Sous-Comité a rappelé qu'il avait convenu que les activités du réseau international d'alerte aux astéroïdes et du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales devraient être facilitées par l'ONU.

167. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs, établie par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2001, devrait contribuer à la création du réseau international d'alerte aux astéroïdes et du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales et qu'elle devrait l'informer des progrès réalisés à cet égard. Une fois créés, le réseau et le groupe devraient rendre compte annuellement de leurs travaux.

168. Le Sous-Comité a rappelé qu'il faudrait donner suite à toutes les recommandations sans que cela ait d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU.

169. Le Sous-Comité a aussi noté que, pour appliquer les recommandations ci-dessus, l'Équipe sur les objets géocroiseurs, en collaboration avec la NASA et l'ESA, avait organisé deux réunions en 2014 pour la création officielle du réseau et du groupe.

170. Conformément aux recommandations, le Sous-Comité a invité le Président de l'Équipe sur les objets géocroiseurs à l'informer des progrès réalisés dans la création du réseau et du groupe.

171. Le Sous-Comité a été informé que les 13 et 14 janvier 2014, la première réunion du comité directeur du réseau international d'alerte aux astéroïdes avait été accueillie par le Centre des planètes mineures, au Harvard-Smithsonian Center for Astrophysics à Cambridge (États-Unis). À cette réunion, la composition de base d'un comité directeur spécial a été établie; il comprend des personnes et des entités de la Fédération de Russie (Institut d'astronomie de l'Académie des sciences de Russie), de France (Centre national de la recherche scientifique (CNRS)), des États-Unis (NASA, Jet Propulsion Laboratory et Centre des planètes mineures), d'Allemagne (DLR), l'ESA et son programme de connaissance de l'environnement spatial, des Pays-Bas (Institut de la recherche spatiale (SRON)), d'Italie (Institut d'astrophysique spatiale et de planétologie (IAPS)), l'Union astronomique internationale (UAI) et le Président de l'Équipe sur les objets géocroiseurs. La Secure World Foundation et le Solar System Exploration Research Virtual Institute

(SSSERVI) ont fourni un appui à la réunion. Après la réunion, le Korea Astronomy and Space Science Institute (KASI) a indiqué qu'il avait l'intention de participer au réseau. Le Sous-Comité a reçu les informations suivantes à propos des résultats de cette réunion:

a) La réunion a donné l'occasion d'entendre directement les experts participant à la détection, au suivi et à la caractérisation des objets géocroiseurs; d'examiner les politiques concernant les critères de seuil de menace; et de formuler des recommandations pour la communication de ces informations aux dirigeants politiques et à la population en général dans le monde;

b) Le comité directeur spécial du réseau international d'alerte aux astéroïdes a reconnu qu'il fallait encourager le développement de la participation au réseau et, en recrutant d'autres organisations, à ses activités. Des partenaires potentiels ont été mentionnés à la réunion, dont l'Agence spatiale russe (Roscosmos), l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), l'ESO, l'Agence spatiale canadienne, l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO), l'Agence spatiale chinoise (CNSA), l'Agence spatiale du Royaume-Uni, le Centre national d'études spatiales français et le réseau ISON (International Scientific Optical Network). D'autres partenaires ont été invités à participer;

c) Une déclaration d'intention serait rédigée pour donner des orientations concernant les principes opérationnels du réseau, définir ses modalités de fonctionnement et reconnaître la participation de chaque partenaire au réseau. Elle exposerait les objectifs du comité directeur en ce qui concerne la base de données mondiale sur les objets géocroiseurs et la communication d'informations à diverses audiences, dont les politiciens, les décideurs, les spécialistes de la gestion des situations d'urgence et la population en général. Elle définirait aussi les rôles et les responsabilités essentiels du comité directeur du réseau;

d) Le réseau international d'alerte aux astéroïdes devrait renforcer la détection d'objets géocroiseurs et les observations de suivi (astrométrie, photométrie et spectroscopie, par exemple), en particulier dans l'hémisphère sud, en développant la coopération et la coordination internationales. Plus précisément, il devrait promouvoir l'utilisation coordonnée de télescopes au sol pour le suivi des objets géocroiseurs, intégrer les installations existantes pour combler les lacunes de la couverture globale du ciel, et identifier les capacités existantes des membres qui pourraient être utilisées plus efficacement et en faciliter la coordination;

e) En développant la collaboration internationale, le réseau devrait viser à créer une capacité internationale de recherche rapide sur la totalité du ciel axée sur la détection d'impacteurs imminents plus petits (événement de Tcheliabinsk ou des événements plus importants, par exemple) et sur la mise au point et l'exploitation de télescopes spatiaux infrarouge d'étude des objets géocroiseurs pour accroître le taux de détection de ces objets d'au moins un ordre de grandeur;

f) Le comité directeur spécial du réseau a décidé d'organiser en 2014 un atelier de deux jours sur les stratégies de communication concernant les risques d'impact d'objets géocroiseurs. L'atelier serait axé sur l'évaluation critique des messages, stratégies et plans élaborés par les spécialistes des objets géocroiseurs afin d'améliorer les communications internationales sur les astéroïdes potentiellement dangereux et les risques d'impact.

172. Le Sous-Comité a également été informé que les 6 et 7 février 2014, l'ESA avait accueilli, en collaboration avec l'Équipe sur les objets géocroiseurs, la première réunion du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales au Centre européen d'opérations spatiales (ESOC), à Darmstadt (Allemagne), Centre qu'elle préside. Y avaient participé les représentants des entités suivantes: Agence nationale spatiale de l'Ukraine, Agence spatiale canadienne, Agence spatiale du Royaume-Uni, Agencia Espacial Mexicana (Mexique), Agenzia Spaziale Italiana (Italie), Centre national d'études spatiales (France), Chili, DLR (Allemagne), ESA, Ghana, JAXA (Japon), NASA (États-Unis d'Amérique) et Roscosmos (Fédération de Russie). En outre, des représentants de l'Équipe sur les objets géocroiseurs et du Bureau des affaires spatiales étaient présents. Les participants étaient convenus que la première réunion du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales serait présidée par un représentant de l'ESA. Après la réunion, la Roumanie a demandé de participer au groupe consultatif, a désigné l'Agence spatiale roumaine (ROSA) comme organisme représentatif et a annoncé sa délégation. D'autres agences spatiales ont été invitées à participer. Le Sous-Comité a reçu les informations suivantes à propos de cette réunion:

a) Les participants ont noté que l'objectif premier du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales était de préparer une réponse internationale face à une menace liée à un objet géocroiseur par l'échange d'informations et l'élaboration d'options pour des recherches en collaboration et des possibilités de missions, et de mener des activités de planification de l'atténuation de la menace;

b) Lors d'une table ronde, certains membres du groupe ont récapitulé les activités de leurs agences spatiales respectives dans le domaine des objets géocroiseurs. L'ESA a présenté une étude de cas d'impact pour orienter les discussions sur les travaux futurs du groupe. Cette étude suggérait le cadre temporel possible et les mesures qui pourraient être prises pour contribuer à l'intervention en cas de catastrophe. Les participants ont ensuite été informés des résultats de la première réunion du comité directeur spécial du réseau international d'alerte aux astéroïdes susmentionnée;

c) L'activité principale du groupe pendant la réunion a été l'examen et la finalisation de son mandat. Un consensus avait été réuni sur la structure et le libellé du mandat. Pendant la réunion, l'ESA a été élue par consensus président intérimaire du groupe. La prochaine réunion aurait lieu à Vienne les 12 et 13 juin 2014. Elle serait axée sur l'échange d'informations sur les activités pertinentes dans le domaine de l'atténuation des risques liés aux objets géocroiseurs et sur le programme de travail futur.

173. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs devrait continuer d'appuyer à court terme les activités du réseau international d'alerte aux astéroïdes et du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales pour faciliter l'interaction avec le Comité et les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales qui ne participaient pas à ces organes sur les objets géocroiseurs. L'Équipe s'occuperait aussi des questions connexes qui n'étaient pas prévues à ce stade ou qui n'étaient pas traitées par les deux organes. Le Sous-Comité examinerait à chaque session la question du maintien de l'Équipe.

X. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

174. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 13 de l'ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

175. Les représentants des États-Unis d'Amérique, du Mexique et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 13. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

176. Le Sous-Comité a encouragé les États et les organisations internationales intergouvernementales à commencer ou à poursuivre l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934).

177. Il a été dit que le Cadre de sûreté faciliterait la réalisation de ces missions sur une base bilatérale et multilatérale par les États et les organisations internationales intergouvernementales. La délégation qui a exprimé cet avis a en outre estimé que la mise en œuvre généralisée du Cadre de sûreté donnerait à la communauté mondiale l'assurance que les engins utilisant des sources d'énergie nucléaire étaient développés, lancés et exploités de façon sûre.

178. L'avis a été exprimé que le Cadre de sûreté n'était pas adapté, dans sa forme actuelle, pour résoudre les problèmes posés par l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que, lors de l'élaboration des règles devant régir cette utilisation, il fallait dûment tenir compte du droit international applicable, de la Charte des Nations Unies et des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace. La délégation qui a émis cet avis estimait également qu'il faudrait renforcer la coordination et les échanges entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique afin d'élaborer des instruments juridiques contraignants qui établissent la responsabilité des États en ce qui concerne l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et de rechercher les moyens d'optimiser ou de remplacer l'utilisation de l'énergie nucléaire pour les activités spatiales.

179. Le point de vue a été exprimé qu'encourager l'application du Cadre de sûreté à l'échelle nationale devrait demeurer un objectif hautement prioritaire du Sous-Comité.

180. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'une attention accrue devrait être accordée à la sûreté des utilisations de sources d'énergie nucléaire dans l'espace au moyen de stratégies adéquates, d'une planification à long terme, de règlements et de la promotion de normes contraignantes, ainsi que du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

181. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, et que cette question intéressait l'humanité tout entière.

182. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision en orbite avec des engins équipés de telles sources, ainsi que de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre.

183. L'avis a été émis que la prolifération des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, y compris en orbite terrestre, ne devrait pas être autorisée étant donné que les effets de leur utilisation sur l'être humain et l'environnement n'avaient pas été étudiés et qu'il n'existait pas de cadre établissant les responsabilités ni déterminant les outils techniques et juridiques qui permettraient de gérer les situations de crise susceptibles de survenir comme suite à des pratiques malencontreuses.

184. L'avis a été exprimé que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et que si de telles sources étaient nécessaires pour certaines missions interplanétaires, rien ne justifiait leur utilisation en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

185. Le point de vue a été exprimé que l'utilisation de réacteurs nucléaires dans l'espace devrait être limitée aux moyens de propulsion et constituer une source alternative d'énergie (en dehors de la propulsion) pour le fonctionnement d'instruments scientifiques et la transmission de données à des fins exclusivement pacifistes.

186. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a été convoqué de nouveau sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu quatre séances.

187. À sa 812^e séance, le 20 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, dans lequel figure son plan de travail pluriannuel modifié (voir par. 9 de l'annexe II du présent rapport).

XI. Viabilité à long terme des activités spatiales

188. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 14 de l'ordre du jour, "Viabilité à long terme des activités spatiales", dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session¹.

189. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre du point 14: Allemagne, Autriche, Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan et Venezuela (République bolivarienne du). Une déclaration a été faite au titre de ce point par le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de la Secure World Foundation a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20), par. 161.*

190. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) “Petits satellites: progrès de la recherche scientifique universitaire et formation de personnel”, par le représentant des États-Unis;

b) “Perspectives internationales sur les rendez-vous et manœuvres de rapprochement dans l’espace et viabilité des activités spatiales”, par l’observateur de la Secure World Foundation;

c) “Critères de tolérabilité des risques que représentent, pour le public, le lancement et la rentrée atmosphérique”, par l’observateur de l’Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale;

d) “Sûreté des vols spatiaux habités commerciaux”, par l’observateur de l’Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale.

191. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat contenant une compilation de projets de lignes directrices proposés par les groupes d’experts A à D à la cinquante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique en vue de leur examen par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1041/Rev.1);

b) Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.337);

c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur les conditions préalables à remplir pour favoriser l’examen des moyens d’assurer que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques dans le contexte de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.338);

d) Document de travail du Président du Groupe de travail contenant une proposition de projet de rapport et d’ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.339);

e) Documents de séance contenant les rapports des groupes d’experts A, C et D (A/AC.105/C.1/2014/CRP.13, A/AC.105/C.1/2014/CRP.15 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.16);

f) Document de séance contenant les vues des États-Unis sur la proposition de projet de rapport et d’ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales contenue dans le document A/AC.105/C.1/L.339 (A/AC.105/C.1/2014/CRP.14);

g) Document de séance contenant un document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long terme des activités spatiales (éléments de base du concept de création d’un centre unifié d’information sur la surveillance de l’espace circumterrestre sous la conduite des Nations Unies et principaux aspects de la question) (A/AC.105/C.1/2014/CRP.17);

h) Document de séance contenant la liste des points de contact du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2014/CRP.18).

192. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que la résolution 68/50 de l'Assemblée générale sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) avaient été mis à disposition lors de la session.

193. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

194. Le Sous-Comité s'est félicité des progrès que le Groupe de travail et les quatre groupes d'experts avaient réalisés au titre de ce point de l'ordre du jour conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe de travail, notant avec satisfaction que trois groupes d'experts avaient présenté leurs rapports pour examen par le Groupe de travail.

195. Le Sous-Comité a noté que la proposition de projet de rapport et d'ensemble préliminaire de projets de lignes directrices, contenue dans le document de travail établi par le Président du Groupe de travail, constituait une étape importante dans les travaux du Groupe de travail et une base solide pour approfondir les discussions en vue d'élaborer un ensemble consensuel de lignes directrices.

196. Il a été exprimé l'avis que les lignes directrices devraient être examinées d'un point de vue politique par le Groupe de travail.

197. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que toutes mesures ou tous ensembles de lignes directrices qui pourraient être recommandés à l'avenir devraient être conformes au droit international, notamment aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

198. L'avis a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices soient conformes aux principes juridiques qui régissent les activités dans l'espace extra-atmosphérique, en veillant à ne pas permettre le déploiement d'armes dans cet environnement.

199. L'avis a été exprimé que la réglementation des activités spatiales demeurait la responsabilité des États et que cette responsabilité n'était pas transférable.

200. Quelques délégations ont estimé qu'il était important d'examiner les éléments communs aux travaux en cours du Groupe de travail, aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) et aux discussions menées sur un code de conduite international, car ils avaient le même objectif de promouvoir la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales et étaient intrinsèquement liés.

201. Il a été exprimé l'avis que la question complexe de la viabilité ne pouvait être traitée que d'une manière interdisciplinaire.

202. Quelques délégations ont estimé que les recommandations et les lignes directrices du Groupe de travail ne devraient pas limiter l'accès à l'espace des pays en développement récemment dotés de moyens spatiaux qui souhaitent exercer leur droit légitime d'utiliser les techniques spatiales dans l'intérêt de la société et que les États devaient veiller à ce que l'espace ne soit pas utilisé pour favoriser des intérêts commerciaux de nature à compromettre les intérêts sociaux de l'humanité.

203. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'ensemble de projets de lignes directrices devrait être simplifié et resserré.
204. Il a été exprimé l'avis que la structure de l'ensemble de projets de lignes directrices pouvait être considérablement améliorée et que de nouvelles lignes directrices pourraient être introduites.
205. Il a été exprimé l'avis que les lignes directrices devraient être claires et applicables, que leur impact devrait être mesurable et qu'un plan précis pour leur mise en œuvre devrait déjà être envisagé à ce stade.
206. Il a été exprimé le point de vue qu'une procédure régulière d'examen et d'actualisation des lignes directrices devrait être mise en place.
207. Il a été exprimé l'avis qu'il fallait s'entendre sur les définitions des termes utilisés dans les lignes directrices pour que leur application ait un effet concret.
208. Il a été exprimé le point de vue que l'expression "organisations non gouvernementales" devrait, dans les lignes directrices, être utilisée pour désigner tous les acteurs du secteur spatial comme les milieux universitaires, l'industrie, le secteur privé et la société civile.
209. Il a été exprimé le point de vue que l'expression "entités non gouvernementales" devrait, dans les lignes directrices, être utilisée à la place de l'expression "organisations non gouvernementales".
210. Il a été exprimé le point de vue que le renforcement des capacités dans les pays récemment dotés de moyens spatiaux devrait être plus global, notamment en ce qui concerne la réduction des débris spatiaux et la météorologie spatiale.
211. Quelques délégations ont estimé que les débris spatiaux avaient résulté d'activités précédemment menées par des pays dotés de capacités spatiales de pointe, et qu'il faudrait que ces derniers aident, par un appui scientifique, technologique et financier, les nouveaux venus à réduire leurs débris, pour les aider à prendre en considération la viabilité à long terme des activités spatiales.
212. Il a été exprimé le point de vue qu'il fallait élaborer une définition juridique des débris spatiaux et du statut de ces objets.
213. Il a été exprimé l'avis qu'un fonds international relatif aux débris spatiaux devrait être créé pour appuyer les activités de réduction et d'élimination de ces débris, et que les États Membres, en particulier ceux dotés de capacités spatiales de pointe, devraient être encouragés à allouer au fonds un pourcentage du budget qu'ils consacrent aux activités spatiales afin d'appuyer le développement durable sur la Terre et dans l'espace.
214. Il a été exprimé l'avis qu'il faudrait mettre en place un centre d'information sur la surveillance de l'espace circumterrestre, en tant qu'outil universel d'échange, de collecte et de diffusion d'informations concernant les événements survenant dans l'espace circumterrestre et les objets qui s'y trouvent.
215. Il a été exprimé l'avis que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et son impact direct sur la viabilité et la sûreté n'avaient pas été traités dans les travaux du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

216. Le Sous-Comité a noté que, conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa cinquante-sixième session (A/68/20, par. 167), le Président du Groupe de travail informerait le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-troisième session, des progrès accomplis à ce jour par le Groupe avant et pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.

217. Il a été exprimé le point de vue que le Comité devrait être en mesure de présenter, pour examen par l'Assemblée générale en 2014, un premier ensemble de lignes directrices conformément au plan de travail du Groupe de travail, et que des sujets requérant un examen plus approfondi pourraient être identifiés pour constituer la base d'un nouveau plan de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

218. Il a été exprimé le point de vue qu'étant donné que le rapport du Groupe d'experts B n'avait pas été présenté pour examen à la session actuelle du Sous-Comité, les délégations ne pouvaient pas étudier les lignes directrices proposées par le Groupe d'experts B dans des conditions d'égalité.

219. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait prévoir suffisamment de temps pour les discussions du Groupe de travail, lors de la plénière du Sous-Comité, avec des services d'interprétation simultanée, et que les États devraient disposer du temps nécessaire pour examiner toutes les questions et parvenir à un consensus sur chacune d'elles.

220. Il a été exprimé l'avis que le Groupe de travail devrait se réunir à la cinquante-septième session du Comité et que des groupes d'experts pourraient également être de nouveau convoqués, au besoin, en marge de cette session.

221. Il a été exprimé le point de vue que la méthode de travail utilisée par le Groupe de travail devrait être envisagée pour d'autres points de l'ordre du jour, étant donné les bons résultats obtenus par le Groupe de travail en très peu de temps.

222. À sa 813^e séance, le 20 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

XII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

223. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 15 de l'ordre du jour, "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en

particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications", en tant que thème de discussion/point distinct.

224. Les représentants de la Bolivie (État plurinational de) et de la Fédération de Russie ainsi que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 15. L'observateur de l'UIT a également fait une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par des représentants d'États membres.

225. Le Sous-Comité s'est félicité des informations fournies dans le rapport annuel pour 2013 du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites (www.itu.int/ITU-R/space/snl/report), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2014/CRP.9. Il a invité l'UIT à continuer de lui soumettre des rapports.

226. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, indépendamment de leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont également estimé qu'il importait que l'orbite géostationnaire soit utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi en vertu des traités pertinents des Nations Unies.

227. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était particulièrement utile pour l'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs et pour fournir une assistance médicale.

228. Quelques délégations ont fait valoir que ce point devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, et que des groupes de travail ou des groupes d'experts intergouvernementaux pourraient l'examiner si nécessaire afin de s'assurer que l'orbite géostationnaire était utilisée dans le respect du droit international.

229. Le Sous-Comité a pris note de l'expérience que les États membres avaient acquise dans leur recherche de moyens techniques visant à faciliter l'accès de tous les États aux ressources spectrales/orbitales de l'orbite géostationnaire. À cet égard, il a noté la proposition qui avait été faite d'accroître les niveaux maxima admissibles d'interférence entre les réseaux fixes de services par satellite dans les bandes de fréquence non planifiées de l'orbite.

230. Le Sous-Comité a félicité l'État plurinational de Bolivie pour le lancement en orbite géostationnaire de son satellite de télécommunications, Túpac Katari (TKSat), effectué au Centre de lancement de Xichang (Chine) le 20 décembre 2013.

XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique

231. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 16 de l'ordre du jour, "Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique".

232. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa cinquante-deuxième session se tiendrait du 2 au 13 février 2015.

233. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session, et il a recommandé que les questions de fond suivantes figurent dans ledit projet:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Météorologie spatiale.
9. Objets géocroiseurs.
10. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
(Travaux pour 2015 reflétés dans le plan de travail pluriannuel étendu du Groupe de travail (voir par. 187 et annexe II, par. 9 du présent rapport du Sous-Comité))
11. Viabilité à long terme des activités spatiales.
(Extension du plan de travail du Groupe de travail à examiner par le Comité à sa cinquante-septième session)
12. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
(Thème de discussion/point distinct)

13. Projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

234. Le Sous-Comité est convenu que le colloque devant être organisé en 2015 par le Comité de la recherche spatiale, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), porterait sur le thème "Mesurer l'univers: remonter le temps avec l'astronomie moderne".

Annexe I

Rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa cinquante et unième session, convoqué de nouveau son Groupe de travail plénier. Du 12 au 20 février 2014, le Groupe de travail a tenu 5 séances sous la présidence de V. K. Dadhwal (Inde). Le Groupe de travail a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015" et le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité, qui se tiendra en 2015. À sa 5^e séance, le 20 février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

I. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015

2. Pour l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015", le Groupe de travail était saisi des documents mentionnés au titre du point 6 de l'ordre du jour du Sous-Comité (voir par. 60 du rapport ci-dessus).

3. Le Groupe de travail s'est félicité de la proposition faite par le Japon (A/AC.105/2014/CRP.22) et a approuvé son objectif global. Il a souscrit aux exigences suivantes:

a) Considérant qu'il restait au Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable à finaliser les objectifs concrets de développement durable qu'il proposerait à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, en 2014, et que le Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015 devait encore se concrétiser et devenir applicable, le Groupe de travail plénier réexaminerait, à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2015, le plan de travail pluriannuel figurant dans ce document de séance afin de définir une méthode de travail détaillée pour la période 2015-2019 sur la base de ce que devrait être le résultat de ces deux mécanismes du programme de développement mondial;

b) Ce plan de travail pluriannuel aurait pour but de déterminer comment le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique contribuait au programme de développement mondial, y compris en interaction avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des mécanismes régionaux et interrégionaux de coopération spatiale et d'autres institutions de coopération spatiale internationale. La contribution du Comité à la Conférence des

Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui figure dans le document A/AC.105/993, formerait la base de cette détermination;

c) La méthode de travail appliquée dans le cadre du plan de travail pluriannuel serait, dans ce contexte, réexaminée par le Groupe de travail plénier à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité. Le Secrétariat a été prié de présenter à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité, en consultation avec la délégation du Japon, un document de séance décrivant, à l'intention du Groupe de travail plénier, une méthode de travail proposée aux fins du plan de travail pluriannuel, compte tenu de l'avancement des deux mécanismes mondiaux parallèles examinés à New York et du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), en vue des prochains objectifs de développement durable et du Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015;

d) Des consultations se tiendraient à la cinquante-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en juin 2014, en marge de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Espace et développement durable".

4. Le Groupe de travail a encouragé les États membres à se mettre en rapport, au niveau national, avec les autorités et départements chargés des mécanismes intergouvernementaux liés à la Conférence et au Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015 afin de promouvoir la prise en compte, dans ces mécanismes, de la pertinence des applications des sciences et techniques spatiales et de l'utilisation des données géospatiales de source spatiale.

5. Le Groupe de travail a prié le Bureau des affaires spatiales de continuer de participer activement à l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et à d'autres mécanismes interinstitutions pour les mécanismes liés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015, dans les limites de ses capacités, afin de promouvoir l'inclusion de références et d'éléments relatifs à l'espace dans la documentation produite par le Secrétariat de l'ONU dans ce contexte.

6. Se fondant sur une proposition faite par la délégation du Canada, le Groupe de travail a approuvé la création d'un groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale chargé d'examiner les questions relatives à l'utilisation de la technologie spatiale pour la santé publique, convenant en outre que ce groupe devrait présenter, sous la direction du Canada, sa méthode et son programme de travail, y compris un calendrier concret, au Groupe de travail plénier pour examen à la prochaine session du Sous-Comité, en 2015. Le Groupe de travail a noté que le groupe d'experts n'aurait besoin d'aucun des services du Secrétariat.

II. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique

7. Le Groupe de travail plénier a noté que conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité, qui se tiendrait en 2015.

8. Le Groupe de travail plénier a examiné la liste des questions de fond figurant à l'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité (A/AC.105/C.1/L.332) et recommandé que les mêmes questions de fond soient examinées à la cinquante-deuxième session.

9. Le Groupe de travail plénier a noté que, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), le Comité de la recherche spatiale organiserait un colloque à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité. Il est convenu que le thème du colloque 2015, choisi dans une liste de thèmes proposés par le Comité de la recherche spatiale, devrait être "Mesurer l'univers: remonter le temps avec l'astronomie moderne".

10. Le Groupe de travail plénier est convenu de créer un groupe d'experts doté d'un rapporteur qui informerait le Sous-Comité des événements qui surviendraient en rapport avec le point de l'ordre du jour relatif à la météorologie spatiale, en s'appuyant sur les meilleures pratiques du Groupe d'experts C sur la météorologie spatiale du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Le Groupe de travail plénier a noté que, sous la direction du Canada, le programme de travail du groupe d'experts nouvellement créé serait présenté au Sous-Comité à sa prochaine session, en 2015. Le Groupe de travail plénier a en outre noté que le groupe d'experts n'aurait besoin d'aucun des services du Secrétariat.

Annexe II

Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. À sa 796^e séance, le 10 février 2014, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs de son plan de travail pluriannuel pour la période 2010-2015, adoptés par le Sous-Comité à sa quarante-septième session, en 2010 (A/AC.105/958, annexe II, par. 7):

a) Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace dans des conditions de sûreté. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents.

3. Le Groupe de travail, à ses réunions informelles et formelles, a examiné ce qui suit:

a) Document de travail soumis par les États-Unis d'Amérique sur la définition de la structure d'organisation qui met en œuvre une application de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.334);

b) Présentation soumise par le Royaume-Uni sur les systèmes d'énergie nucléaire dans l'espace – activités et programmes du Royaume-Uni (A/AC.105/C.1/2014/CRP.19, en anglais seulement);

c) Document officieux présenté par le Président du Groupe de travail sur les étapes suivantes que le Groupe de travail pourrait entreprendre lorsque le plan de travail en cours aura été mené à bien;

d) Présentation par la délégation du Royaume-Uni sur l'état de la sûreté et les activités réglementaires dans le cadre du projet MEGAHIT (Megawatt Highly Efficient Technologies for Space Power and Propulsion Systems for Long-duration Exploration Missions), projet financé par la Commission européenne dans le cadre du septième programme-cadre de la recherche et du développement technologique.

4. L'avis a été exprimé qu'il était important de poursuivre l'examen de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace au sein du Comité et de ses organes subsidiaires et qu'il était particulièrement essentiel d'évaluer de façon approfondie les conséquences pour la Terre, l'environnement circumterrestre et les

corps célestes en cas d'éventuels incidents liés à des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

5. Le Groupe de travail a noté que le calendrier du plan de travail actuel ne permettrait pas aux États membres ou aux organisations intergouvernementales de lui présenter des expériences supplémentaires concernant l'application du Cadre de sûreté.

6. De même, le Groupe de travail a noté que des présentations supplémentaires pourraient être fournies par les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine du développement et des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace traitant des problèmes recensés.

7. Le Groupe de travail a examiné le document officieux présenté par le Président et constaté qu'il fallait disposer de plus de temps pour recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace dans des conditions de sûreté.

8. Conformément à son plan de travail pluriannuel (A/AC.105/958, par. 134, et annexe II, par. 8), le Groupe de travail a examiné les arrangements du plan de travail pour l'année 2014, aux termes desquels il fallait, entre autres, déterminer si le plan de travail actuel devrait être prolongé.

9. Le Groupe de travail, compte tenu d'un certain nombre de considérations, notamment celles qui figurent dans les paragraphes 5 à 7 ci-dessus, a recommandé de prolonger le travail pluriannuel actuel jusqu'en 2017, comme suit:

2014 Le Groupe de travail demandera au Secrétariat a) d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace à fournir des informations supplémentaires en 2015 sur leur application du Cadre de sûreté et b) d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à présenter des communications en 2015, pendant les réunions du Groupe de travail, sur leurs plans, le chemin parcouru et les problèmes rencontrés ou attendus dans l'application du Cadre de sûreté ou de certains de ses éléments;

2015 Recevoir des présentations, pendant les réunions du Groupe de travail, des États membres et des organisations intergouvernementales, conformément à l'invitation faite en 2014. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra a) faire un résumé des présentations, b) recenser tous les problèmes importants qui devraient être abordés dans les présentations en 2016, et c) examiner les éventuelles questions techniques concernant les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace dans des conditions de sûreté;

- 2016 Décider de prolonger ou non le plan de travail en cours; dans la négative, élaborer un projet de rapport contenant des recommandations quant à d'éventuels futurs travaux visant à promouvoir et à faciliter l'application du Cadre de sûreté;
- 2017 Si le plan de travail n'a pas été prolongé, finaliser le rapport et les recommandations.

10. Le Groupe de travail a en outre prié le Secrétariat de programmer toutes les présentations qui seraient données dans le contexte de l'invitation susmentionnée pendant la première semaine de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité, en 2015.

11. Le Groupe de travail est convenu de tenir une téléconférence au cours de l'été 2014 pour examiner les réponses qu'il recevra à l'invitation mentionnée au paragraphe 8 ci-dessus et planifier ses activités pour le reste de 2014.

12. À sa 4^e séance, le 20 février 2014, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

Annexe III

Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa cinquante et unième session, convoqué de nouveau son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

2. Le Groupe de travail a tenu, du 11 au 20 février 2014, cinq réunions sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

3. Conformément à son mandat et à ses méthodes de travail, le Groupe de travail était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat contenant la compilation de projets de lignes directrices proposés par les Groupes d'experts A à D à la cinquante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de leur examen par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1041/Rev.1);

b) Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.337);

c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur les conditions préalables à remplir pour favoriser l'examen des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques dans le contexte de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.338);

d) Document de travail du Président du Groupe de travail contenant une proposition de projet de rapport et un ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.339);

e) Documents de séance contenant les rapports des Groupes d'experts A, C et D (A/AC.105/C.1/2014/CRP.13, A/AC.105/C.1/2014/CRP.15 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.16);

f) Document de séance contenant les vues des États-Unis sur la proposition de projet de rapport et un ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2014/CRP.14);

g) Document de séance contenant un document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long terme des activités spatiales (éléments de base du concept de mise en place d'un centre d'information unifié sur la surveillance de l'espace circumterrestre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et questions les plus actuelles à ce sujet) (A/AC.105/C.1/2014/CRP.17);

h) Document de séance contenant une liste des points de contact du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2014/CRP.18).

4. À la première réunion, le Président du Groupe de travail a présenté un aperçu des travaux réalisés par le Groupe pendant la session en cours, ainsi qu'un examen des progrès accomplis depuis la cinquantième session du Sous-Comité, en février 2013. Le Groupe de travail a noté que les quatre groupes d'experts s'étaient réunis en marge de la cinquante-sixième session du Comité, en juin 2013, et que les Groupes d'experts A, B et D avaient tenu des réunions informelles de coordination en marge du soixante-quatrième Congrès international d'astronautique, tenu à Beijing en septembre 2013.

5. Le Président a ensuite invité les coprésidents des quatre groupes d'experts à présenter les travaux de leurs groupes et les rapports y relatifs qui avaient été diffusés sous forme de documents de séance, conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa cinquante-sixième session (A/68/20, par. 165). Le Groupe de travail a noté que les Groupes d'experts A, C et D avaient finalisé leurs rapports, et que le Groupe d'experts B poursuivait les consultations informelles sur son rapport, afin d'en établir une version définitive lors de la réunion qu'il tiendrait en marge de la cinquante-septième session du Comité.

6. À la deuxième réunion du Groupe de travail, le Président a présenté le document de travail établi par ses soins, qui contenait la proposition de projet de rapport et un ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.339), et invité les délégations à formuler des observations sur la proposition. Le Groupe de travail a noté que quelques délégations avaient transmis des observations sur le document avant la présente session du Sous-Comité, et que ces observations avaient été communiquées aux points de contact nationaux et téléchargées sur la page du site Web du Bureau des affaires spatiales consacrée à la viabilité à long terme des activités spatiales.

7. Le Groupe de travail a noté que les projets de lignes directrices contenus dans le document de travail établi par le Président avaient été présentés tels qu'ils avaient été proposés par les groupes d'experts, afin de lui permettre d'examiner dûment chaque ligne directrice avant toute tentative de les regrouper, d'en modifier la structure ou le libellé.

8. Le Groupe de travail a également noté qu'il lui appartenait désormais de délibérer sur l'ensemble de projets de lignes directrices, et qu'il tiendrait compte des précieuses informations fournies par les groupes d'experts dans la suite de ses travaux d'élaboration de l'ensemble de projets de lignes directrices. Il a en outre noté que le Président continuerait de consulter les coprésidents des groupes d'experts concernant l'incorporation de leurs travaux dans ceux du Groupe de travail, et que les experts pourraient continuer d'apporter leur appui à leurs délégations nationales pendant l'examen des projets de lignes directrices au sein du Groupe de travail.

9. À la troisième réunion du Groupe de travail, le débat général sur le document de travail établi par le Président s'est poursuivi. Les propositions contenues dans les documents de séance A/AC.105/C.1/2014/CRP.14 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.17 ont été présentées par les délégations à l'origine de ces propositions. Les délégations ont échangé leurs vues sur la structure du document de travail établi par le Président, sur le regroupement possible de l'ensemble de projets de lignes directrices, et sur le plan de travail du Groupe de travail.

10. À sa quatrième réunion, le Groupe de travail a noté que des consultations informelles avaient été tenues pendant la session en cours par le Président et les

délégations concernées. Pendant ces consultations, il avait été débattu de propositions relatives au regroupement de l'ensemble de projets de lignes directrices déjà constitué et au calendrier à adopter pour la suite des activités.

11. À sa 4^e séance, le Groupe de travail était saisi d'un document officiel établi par le Président contenant une proposition de structure de regroupement de l'ensemble de projets de lignes directrices. Il a noté que la structure avait été élaborée sur la base des déclarations et observations faites et des propositions présentées par des délégations lors de la présente session du Sous-Comité.

12. Le Groupe de travail est convenu que, sur la base de la structure contenue dans le document officiel, et compte tenu des vues exprimées par les délégations à sa 4^e séance, le Président établirait un document de séance contenant une proposition de regroupement de l'ensemble de projets de lignes directrices, pour examen à la cinquante-septième session du Comité.

13. Le Groupe de travail a noté que lors de l'élaboration de la proposition de regroupement de l'ensemble de projets de lignes directrices, le Président consulterait les coprésidents des quatre groupes d'experts pour s'assurer que la portée, l'application, le contenu et l'effet initialement prévus des projets de lignes directrices, tels que déterminés par les groupes d'experts, soient conservés.

14. Le Groupe de travail a noté que le document de séance, qui sera élaboré par le Président pour la cinquante-septième session du Comité, servirait de base aux discussions sur son projet de rapport, qui sera élaboré après la cinquante-septième session du Comité, en tenant compte des contributions reçues des délégations, et des décisions prises par le Groupe à cette session. Le projet de rapport du Groupe sera mis à la disposition des délégations dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies avant le début de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en février 2015.

15. Le Groupe de travail a noté que le Président aurait des contacts avec les délégations intéressées au sujet de consultations pour traiter des questions relatives à la terminologie utilisée dans les projets de lignes directrices, dans les six langues officielles de l'ONU, et qu'il lui présenterait une proposition relative à ces consultations à la cinquante-septième session du Comité.

16. Le Groupe de travail a noté que le Président avait encouragé les délégations qui souhaitent présenter des propositions de modification de fond aux projets de lignes directrices existants dans le cadre de la structure proposée par le Président, ou des propositions de nouvelles lignes directrices, à les soumettre au Secrétariat dans les délais voulus, afin qu'elles soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU à la cinquante-septième session du Comité. La soumission des propositions dans les délais voulus permettra au Groupe d'examiner tous les aspects de la viabilité à long terme des activités spatiales et d'élaborer un projet de rapport.

17. Le Groupe de travail est convenu qu'il examinerait les conclusions contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) à la cinquante-septième session du Comité, en vue d'identifier les liens entre les recommandations contenues dans ce rapport et ses travaux en cours, ainsi que les éléments qui pourraient être en compte pour l'élaboration de ses lignes directrices.

18. Le Groupe de travail a noté que le Président demanderait au Comité d'examiner, à sa cinquante-septième session, la possibilité de prolonger son plan de travail.

19. Le Groupe de travail a noté que, comme convenu par le Comité à sa cinquante-sixième session, le Président du Groupe de travail informerait le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-troisième session, des progrès accomplis par le Groupe avant et pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.

20. Le Groupe de travail est convenu que son président consulterait le Président du Comité et le Secrétariat au sujet du calendrier de la cinquante-septième session du Comité afin de permettre au Groupe de se réunir pendant cette session et de bénéficier des services d'interprétation.

21. À sa 5^e séance, le 20 février 2014, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.
